# DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 27 novembre 2024

# Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

#### Réunion du Mercredi 11 Décembre 2024

# L'an deux mil vingt quatre Le 11 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice: 49

Votes exprimés: Pour: 37 / Contre: 0 / Abstention: 0

# Étaient présents (28)

AUJEAN Bernard, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, NONIN Patrick, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène.

#### Étaient absents (8)

DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier.

# Étaient excusés et ont donné pouvoir (9)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
BERTHOUMIEUX Pierre a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
CHALMAIN Eric a donné pouvoir à MAUBOIS Philippe
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à ROUFFY Marc
SAVY Philippe a donné pouvoir à JUDALET Patrick
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

## Etaient excusés (4)

ALLARD Bernard, BALSAN Charles-Henri, FOISEL Michel, LANGLOIS Gaston.

# Objet: Approbation du projet PCRS

La réforme "Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux" (D.T.-D.I.C.T.) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux sensibles à la sécurité (électricité, gaz, éclairage public, réseau de chaleur, etc.).

Dans cette optique, un Arrêté en du 15 février 2012 impose aux Autorités Publiques Locales Compétentes (ci-après A.P.L.C.), en ce qui concerne la gestion desdits réseaux d'établir des Plans de Corps de Rue Simplifiés (ci-après P.C.R.S.), d'ici au 1er janvier 2026. Concrètement, le P.C.R.S. se présente comme une cartographie dont l'objectif est de décrire l'environnement immédiat situé autour des réseaux sensibles, afin de fiabiliser leur repérage et d'améliorer ainsi la sécurité des chantiers afférents.

Le GIP RECIA anime le Réseau Régional des Données Territoriales sur le territoire de la région Centre-Val de Loire (Do.TeRR GéoCentre).

Do.TeRR GéoCentre a pour vocation de fédérer les acteurs publics en matière d'acquisition de données géographiques et territoriales de référence dans l'objectif de construire collectivement des géocommuns et ainsi réaliser des économies d'échelle.

A travers le GIP RECIA, les acteurs en charge de la donnée territoriale se fédèrent aujourd'hui pour acquérir et mettre à jour un nouveau géocommun régional orthophographique de haute résolution répondant aux enjeux de leurs territoires (Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Jumeaux Numériques, ...).

Une orthophotographie est composée d'images aériennes ou satellitales de la surface terrestre rectifiées géométriquement et égalisées radiométriquement. Ces images se présentant sous forme de dalles couvrant une zone de la Terre peuvent être géoréférencées dans n'importe quel système de coordonnées. Elles servent de fonds cartographiques dans les Systèmes d'information géographique.

Ce projet s'inscrit dans la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement et les usages Numériques (SCORAN) validée par l'Etat et la Région Centre val de Loire lors de la commission régionale de stratégie numérique en juin 2023.

L'orthophographie Haute Résolution (HR) permettra notamment de répondre aux obligations de disposer d'un fond de plan pour les Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) conformément au chapitre IV de l'article R554-23 du code de l'environnement et aux dispositions de l'arrêté du 15 février 2012 modifié par l'arrêté du 26 octobre 2018 qui précise que cette disposition est applicable à tous les ouvrages, sensibles et non sensibles au plus tard le 1er janvier 2026.

#### Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

<u>Article 1<sup>er</sup>:</u> de conventionner avec le GIP RECIA pour la constitution du géocommun régional Orthophotographie Haute Résolution (HR) » sur le département de l'Indre telle que l'indique la convention en annexe.

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir.

Article 3 : d'inscrire les crédits au budget

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Michel LION